



VA-LD/CCAS-DE-00001
PO 16

N° 2026/01

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

P.J. : 1 projet de délibération

Préambule

La Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci a pour objectif d'annoncer les orientations générales du prochain budget.

Dans la présente note, il sera fait, d'une part, une rétrospective du budget du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa (CCAS) de 2020 à 2025 et, d'autre part, l'énoncé des perspectives et des orientations budgétaires pour l'année 2026.

1) RÉTROSPECTIVE DU BUDGET DU CCAS 2020 - 2025

a. Données rétrospectives 2020 - 2025 du budget réalisé du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa (CCAS) œuvre au quotidien auprès d'un public très varié et nombreux touchant tous les habitants, de toutes conditions et d'horizons divers. Ses actions, parfois transversales, sont conduites par trois services opérationnels :

- Le Service Famille et Coéducation (SFCO) conduit des actions individuelles et collectives favorisant le bien-être de l'enfant et de l'adolescent, la prévention des difficultés parentales et le regroupement des acteurs de la jeunesse. Ce service gère jusqu'en mai 2024 la Maison de la Famille ;
- Le Service Accompagnement Individualisé (SAI) met en place des accompagnements individuels à destination des personnes en situation de handicap, des seniors et des familles. Ces dernières sont notamment issues de sites prioritaires de résorption de l'habitat insalubre ou accueillies au pôle psychosocial du commissariat de police nationale de Nouméa ;

- Le Service Animation et Actions Collectives (SAAC) élabore et met en œuvre le programme d'animations et d'actions collectives en faveur des seniors, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté. Il gère également les jardins familiaux.

Ces services opérationnels s'appuient sur la direction du CCAS et le service fonctionnel qui gère l'accueil, le secrétariat et la comptabilité de l'établissement.

Les dépenses de fonctionnement réalisées issues du compte administratif, sur la période 2020-2025, se répartissent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF			
FONCTIONNEMENT			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
2020	461	467	6
2021	455	459	4
2022	484	470	-14
2023	463.8	455.9	-7.9
2024	331.5	362.7	31.2
2025 (estimé)	318.1	318.9	0.8

en MF CFP

b. Recettes de fonctionnement

En moyenne, sur la période 2020-2025, 92% des recettes de fonctionnement du CCAS proviennent de la dotation versée par la ville de Nouméa. Viennent ensuite les redevances des jardins familiaux, les remboursements sur rémunération (quote-part agents des titres repas), les produits exceptionnels (orphelins des casinos, subventions exceptionnelles) et les redevances perçues sur les concessions des cimetières.

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%	2025	%
Dotation VDN	429	92%	416	90%	437	93%	425	93%	348,5	96%	309,5	97%
Produits exceptionnels (casinos, divers)	16	3%	21	5%	12	3%	19	4%	5,3	1%	2,0	1%
Jardins Familiaux	4	1%	4	1%	4	1%	4	1%	4,3	1%	3,9	1%
Autres produits (rémunérations)	4	1%	3	1%	3	1%	3	1%	2,3	1%	1,9	1%
Concessions cimetières	5	1%	7	1%	4	1%	2	0%	2,3	1%	1,6	1%
Remboursement charges sociales	0	0%	0	0%	3	1%	0	0%	0,1	0%	0,0	0%
Crèche CCB	9	2%	9	2%	6	1%	2	1%	0,0	0%	0,0	0%
Reprises sur amortissements	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0,0	0%	0,0	0%
TOTAL	467	100%	460	100%	470	100%	456	100%	362,8	100%	318,9	100%

Pour 2025, la dotation de la Ville représente 97% des recettes réalisées.

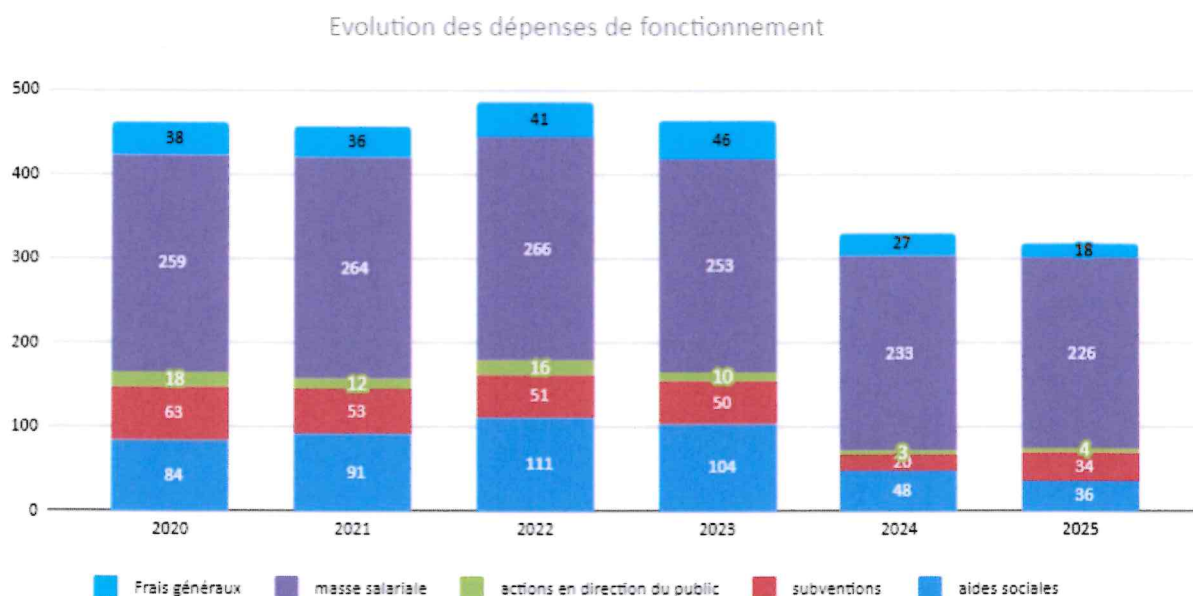
Les redevances des jardins familiaux et les produits des concessions sont en baisse, respectivement à 3.9 MF CFP (redevances perçues et impayés rattachés) et 1.6 MF CFP.

Les produits exceptionnels sont en baisse depuis 2024 en raison de la non reconduction des subventions de nos partenaires financeurs tels que la mutuelle de la SLN, la CAFAT ou la DPASS. Au regard de la reprise progressive des aides, le CCAS n'a pas sollicité de subventions.

En **recettes**, le taux d'exécution devrait s'établir à **91%**. Les 9% non perçus concernent essentiellement la dotation de la Ville non titrée (34.3 MF CFP).

c. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du CCAS se répartissent ainsi :



Les charges générales d'administration de la collectivité comprenant la masse salariale et les frais généraux (dont les dotations aux amortissements) représentent en moyenne 69% des dépenses de fonctionnement sur la période 2020-2025. En 2025, les salaires représentent 71% des charges du CCAS et 5.7% pour les frais généraux¹.

Evolution des effectifs (au 31/12)

	2016	2021	2022	2023	2024 *	2025 *
Direction	7	7	8	8	8	8
Logistique Administratif et Financier	11	10	7	7	6	6
Accompagnement Individualisé	9	8	8	8	6	6
Animation et Actions Collectives	5	5	6	7	7	7
Famille et Coéducation	11	11	9	5	5	5
Effectif global	43	41	38	35	32	32

* Depuis le 31 décembre 2024, trois postes ne sont pas pourvus sur les 35 postes permanents de l'organigramme du CCAS.

Les trois services opérationnels, œuvrant pour des actions directes en faveur du public, regroupent 18 agents, en poste au 31/12/2025, de catégorie B et C pour un coût de 117.6 MF CFP en 2025 (52% de la masse salariale). La direction, les 3 chefs de service et le service fonctionnel comptant 14 agents dont 7 cadres représentent 48% de la masse salariale (108.5 MF CFP en 2025).

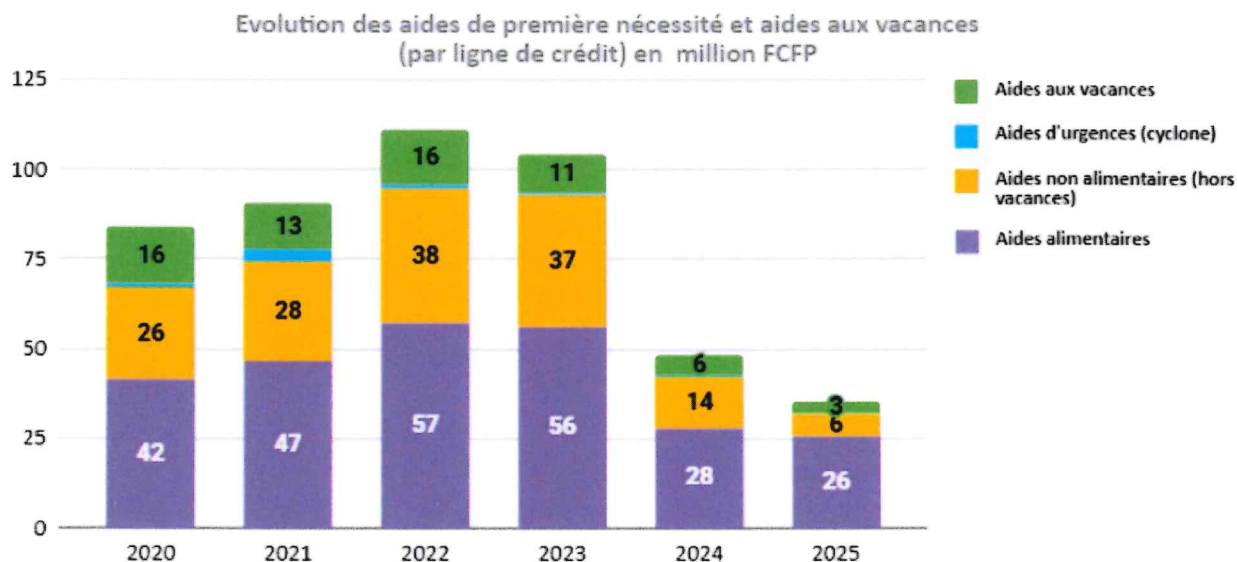
Les dépenses totales consacrées au public représentent en moyenne 23.2% des dépenses de fonctionnement en 2025 (contre 35.6% en 2023 et 21.6% en 2024). Elles comprennent les aides sociales, les subventions aux associations et les actions.

¹ Sont également inclus les admissions en non-valeur, droits d'auteur et dépenses exceptionnelles

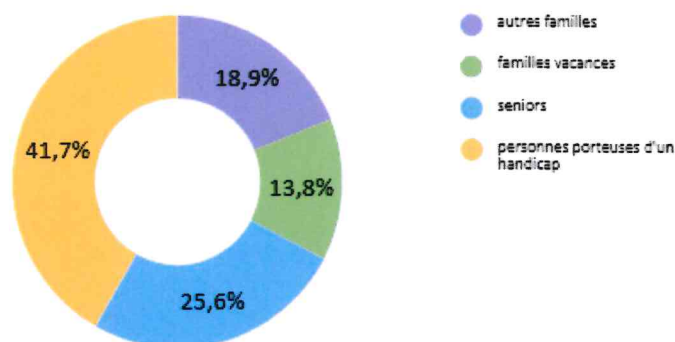
Les aides sociales représentent un budget prévisionnel de 84.2 MF CFP. En 2025, les dépenses réelles ont été de 35.5MF CFP, contre 104 MF CFP en 2023 et 48 MF CFP en 2024. Les dépenses totales sont réparties comme suit :

- 26 MF CFP d'aide alimentaire ;
- 5.7 MF CFP d'aide non alimentaire, dont 1.2 MF CFP pour le maintien à domicile ;
- 0.4 MF CFP d'aides urgentes ;
- 3.4 MF CFP d'aides aux vacances.

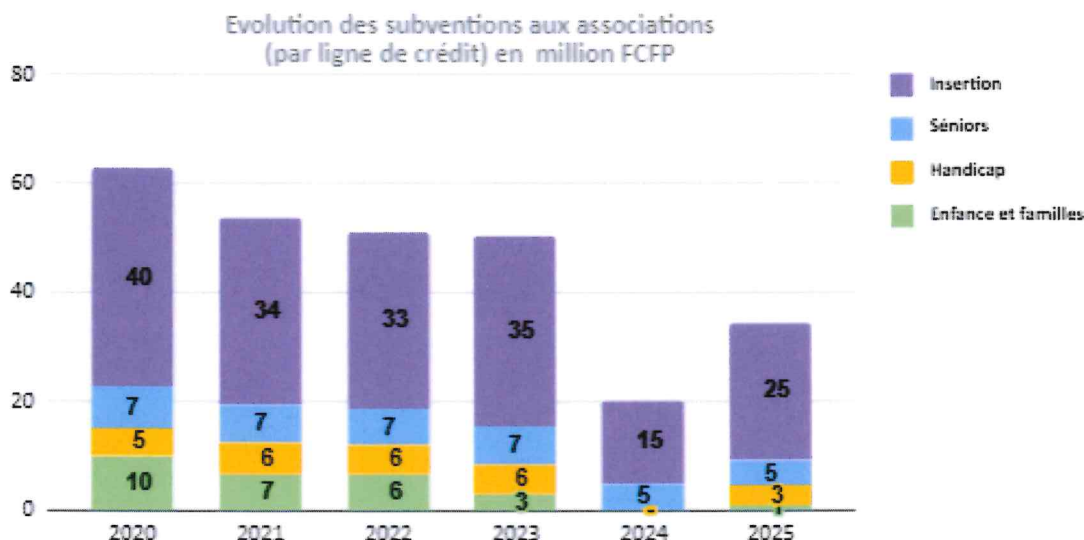
Les aides sociales du CCAS ont été délivrées de janvier à juin 2024 puis suspendues jusqu'en avril 2025. La reprise a été progressive d'avril à juillet 2025. Les volumes d'aides accordés au second semestre 2025 sont proches de ceux observés avant émeutes.



Répartition des montants accordés en 2025 par public



Les subventions représentent un budget de 34.3 MF CFP en 2025. Elles se ventilent comme suit dans le tableau ci-dessous :



En 2025, le CCAS a octroyé les subventions suivantes :

- 24 MF CFP à destination du CHRS (associations L'Accueil, la RAPSA, SSVF);
- 5.05 MF CFP pour l'ACAPA et l'association du Foyer N'Gea ;
- 3.3 MF CFP en faveur des associations oeuvrant en faveur des personnes porteuses d'un handicap et de l'appel à projets Handicap ;
- 1 MF CFP pour la Croix Rouge Petite Enfance ;
- 1 MF CFP, soit 3 dossiers à 200 000 F pour l'amélioration de l'habitat en faveur de la SEM SUD HABITAT et des subventions en faveur de SOS Ecoute, de l'AQVP, AVEC et du réseau de soins palliatifs.

La part du budget consacrée **aux autres actions en direction du public** représente 1.2% des dépenses totales soit 3.9 MF CFP principalement pour les activités proposées pour les seniors.

Pour le fonctionnement, le taux d'exécution des **dépenses**, figurant au compte administratif en cours d'élaboration, devrait s'établir à **73.7%** du budget.

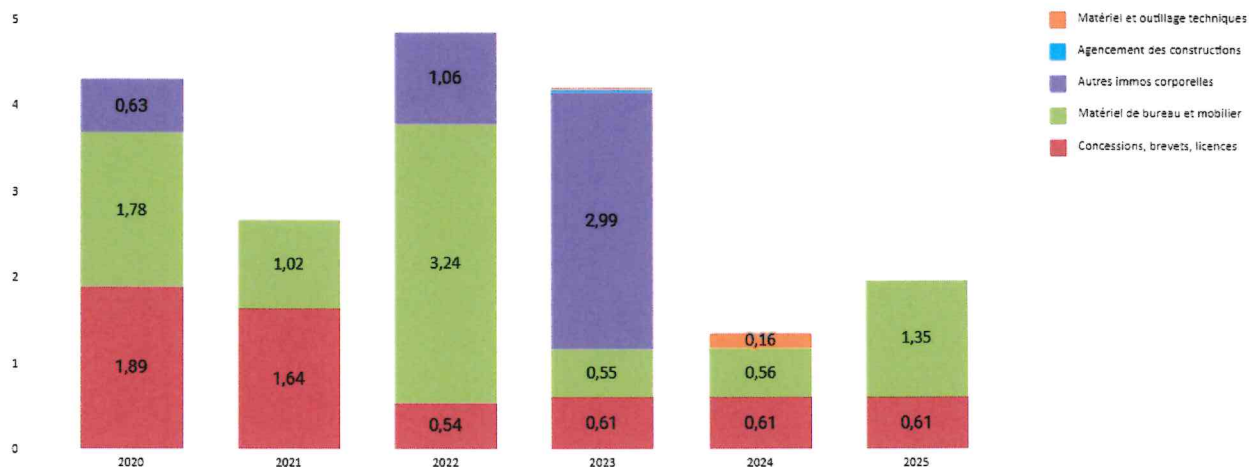
d. Les dépenses et les recettes d'investissement

Les **dépenses d'investissement** sont variables d'une année sur l'autre selon les projets portés par le CCAS.

En 2025, elles représentent 1.966 MF CFP.

En fin d'exercice 2025, le CCAS a acquis un véhicule, un photocopieur et une chaise de bureau pour un total de 3.5 MF CFP qui font l'objet d'un report sur l'exercice 2026.

Répartition des dépenses d'investissement



Les **recettes d'investissement** correspondent, d'une part, aux dotations aux amortissements réalisées sur les acquisitions de biens matériels et immatériels, d'autre part, au virement de la section de fonctionnement.

La section d'investissement se présente ainsi sur les derniers exercices :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total recettes d'investissement	6	5.9	6.4	9.95	0	0
Total dépenses d'investissement	4	3.2	5.4	4.2	1.35	1.96
Solde	2	2.7	1	5.75	-1.35	-1.96

Pour conclure, les résultats antérieurs reportés totalisent 97.959 MF CFP (79.8 MF CFP en fonctionnement et 18.1MF CFP en investissement).

Par conséquent, le résultat de l'exercice 2025 devrait s'établir à environ -1.1 MF CFP et le résultat cumulé serait de l'ordre de 78.685 MF CFP.

f) Ratios financiers du CCAS de Nouméa au 31 12 2025²

L'analyse des ratios financiers du CCAS de Nouméa ci-dessous vient compléter l'analyse des résultats financiers.

A la clôture de l'exercice 2025, le CCAS de Nouméa présente les ratios suivants : *(Montants en francs CFP par habitant)*

Ratios d'information financière	Signification des ratios	Chiffres du CCAS 2025 ³	Chiffres du CCAS 2024 ⁴	Chiffres du CCAS 2023	Analyse
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Mesure la part des dépenses en franc pacifique par un habitant	3 636	3516	4920	Diminution des aides sociales et baisse du nombre d'habitants
Recettes réelles de fonctionnement/population	Mesure la part des recettes encaissées par le CCAS par habitant	3 641	3847	4836	Diminution de la dotation de la Ville et des recettes propres
Dépenses d'équipement brut/population	Mesure la part de budget consacré en investissement pour un habitant	22	14	45	Dépenses en investissement en légère hausse
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	Mesure la part des dépenses en personnel dans le budget des dépenses de fonctionnement	71%	70%	55%	Maintien de la masse salariale malgré la suspension des missions
Dépenses d'équipement /recettes réelles de fonctionnement	Mesure la part des dépenses d'équipement brut financées par les recettes de fonctionnement	0.6%	0.4%	0.9%	Légère augmentation des dépenses d'équipement

² En référence à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'article R.2313-1

³ Population de Nouméa (recensement ISEE NC 2025 - double compte) : 94 285 habitants

⁴ Population de Nouméa (recensement ISEE NC 2019 - double compte) : 87 454 habitants

2) PERSPECTIVES 2026

Le CCAS est chargé, dans son domaine de compétence, de poursuivre la mise en œuvre de ses missions, notamment de renforcer le lien social et d'accompagner les publics en difficulté.

En 2024, les événements du mois de mai ont fortement impacté les missions du CCAS. La Maison de la Famille a été entièrement incendiée et son personnel relocalisé au siège réalisant des nouvelles missions d'animation en faveur des seniors. Les aides financières ont été suspendues à compter de juillet 2024 nécessitant d'ajuster les actions de maintien à domicile réalisées par le personnel du CCAS en remplacement des sociétés d'auxiliaire de vie. L'aide alimentaire a été totalement dépendante des dons des associations. A compter de mi-2025, les aides facultatives ont été à nouveau instruites progressivement. Des prestations de service ont été mises en place pour le programme d'activités en faveur des seniors au 4ème trimestre 2025.

Dans ce contexte, le CCAS s'attachera en 2026 à relancer l'ensemble de ses missions et à développer des projets :

- En faveur des Nouméens :
 - Reprendre la délivrance des aides sociales du CCAS, en les dématérialisant au travers d'une carte de cohésion sociale ;
 - Déployer le dispositif de solidarité républicaine à travers un fonds dédié de l'Etat pour des aides en faveur des familles et de la jeunesse, en 2026 exclusivement.

- En faveur des familles et de l'enfance :
 - Participer à des actions ponctuelles « hors les murs », menées en partenariat avec la Direction de la Politique de la Ville, en faveur des jeunes enfants et leurs parents ;
 - Développer des actions de soutien à la parentalité dans les écoles de Nouméa en lien avec la Caisse des Écoles et le service de la vie éducative de la ville de Nouméa ;
 - Soutenir la parentalité par des accompagnements individualisés dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) ;
 - Proposer des activités pour les personnes reconnues en situation de handicap ;
 - Instruire et traiter des demandes d'aides relevant du dispositif de solidarité républicaine

- En faveur des seniors et des personnes en situation de handicap :
 - Prévenir le vieillissement et lutter contre l'isolement des seniors et des personnes en situation de handicap ;
 - Réaliser des actions d'accompagnement des aidants familiaux ;
 - Intervenir dans le maintien à domicile des personnes âgées présentant un début de perte d'autonomie (GIR 5 et 6) ;
 - Lutter contre la fracture numérique avec "smart génération"
 - Soutenir les associations intervenant dans le handicap à travers l'appel à projets.

- En faveur des personnes démunies :
 - Poursuivre l'accompagnement des familles issues du Centre d'Hébergement Provisoire de N'Du pour les personnes ne pouvant pas accéder à la propriété ;
 - Accompagner les publics fragilisés percevant des minimas sociaux.

3) LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le budget prévisionnel 2026 du CCAS est estimé à 669.5 MF CFP en dépenses et à 680.5 MF CFP en recettes, soit un solde positif de 11.01 MF CFP dû à l'excédent de recettes d'investissement comme le montre le tableau ci-dessous :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	659.4	659.4	0
INVESTISSEMENT	10.09	21.10	11.01
TOTAL	669.5	680.5	11.01

a. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement a été élaborée de façon prudentielle au regard du contexte budgétaire et des recettes attendues par le CCAS.

Les recettes

La dotation de la ville de Nouméa de 2026 est en légère baisse par rapport à 2025 (323.8 MF CFP contre 343.8 MF CFP), incluant la dotation au titre du plan d'actions jeunesse 2024-2027 (68% de la Ville et 32% de l'Etat).

La dotation du Plan d'actions jeunesse a été réévaluée au regard du nombre de demandes d'aides aux vacances accordées depuis le lancement de la campagne 2026, lancée fin novembre 2025.

A titre exceptionnel, le CCAS bénéficie en 2026 d'une dotation au titre du Dispositif de Solidarité Républicaine (DSR), mis en œuvre dans le cadre du prêt garanti par l'Etat (PGE) accordé à la Nouvelle-Calédonie, remboursé par celle-ci.

	BP 2025	RÉALISÉ 2025	BP 2026
DOTATION VDN	320 843 000	297 855 000	302 330 000
DOTATION PLAN ACTIONS JEUNESSE	22 957 000	11 600 000	21 470 000
DOTATION DISPOSITIF SOLIDARITÉ RÉPUBLICAINE			236 000 000

Les recettes propres du CCAS sont reconduites à hauteur de 20.9 MF CFP et réparties comme suit :

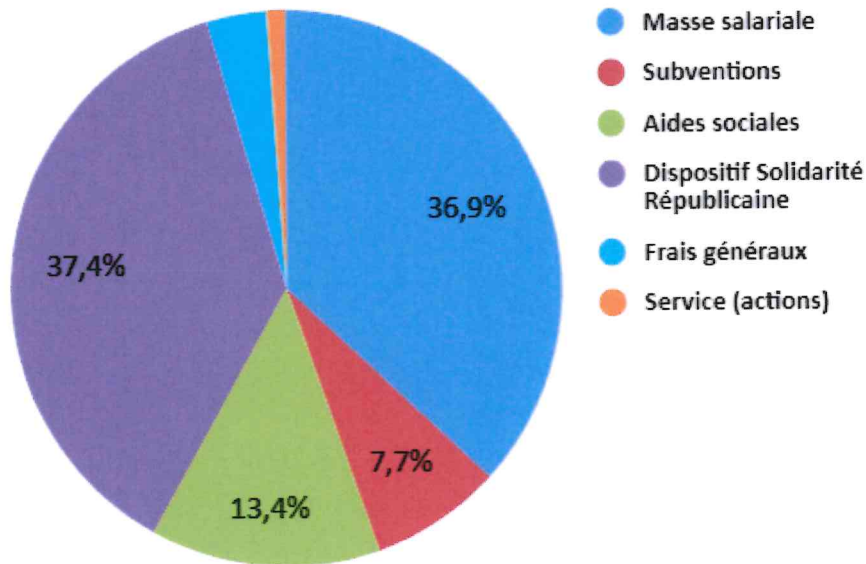
	BP 2025	RÉALISÉ 2025	BP 2026
CONCESSION CIMETIÈRES	2 000 000	1 599 999	2 000 000
REDEVANCE DES JARDINS	2 000 000	3 985 500	4 000 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 300 000	1 994 549	13 251 481
REMBOURSEMENT SUR AUTRES CHARGES SOC	2 700 000	1 889 500	1 680 000

Le CCAS a perçu en 2025 une indemnisation pour l'incendie de la Maison de la Famille à hauteur de 11 251 481 F CFP. Cette recette sera titrée en 2026 en produits exceptionnels.

Pour 2026, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 580 731 481 F CFP, hors l'affectation du résultat.

Les dépenses

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à 631.77 MF CFP (hors dotation aux amortissements et dépenses imprévues). Elles sont ventilées comme suit :



b. Section d'investissement

Les recettes

Les recettes prévisionnelles sont estimées à 5 MF CFP provenant des dotations aux amortissements.

Les dépenses

6.63 MF CFP de dépenses nouvelles sont envisagées :

- 0.78 MF CFP pour le développement du logiciel métier eConcept ;
- 1.6 MF CFP pour le renouvellement d'une partie du parc informatique et bureautique ;
- 0.97 MF CFP pour du mobilier et autant pour divers équipements au siège du CCAS ;
- 3 MF CFP pour le renouvellement du parc automobile par l'achat d'une voiture de service ;
- 0.28 MF en dépenses imprévues.

Le CCAS a changé d'environnement informatique réduisant les dépenses d'investissement de 1.35 MF CFP.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de -1.63 MF CFP.

Les restes à réaliser sont estimés à 3.46 MF CFP et le résultat d'investissement reporté de 16.1 MF CFP

Telles sont les principales orientations budgétaires qui devraient composer le budget pour l'exercice 2026.

Nouméa, le 05 FEV. 2026

LA PRÉSIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente

Chantal BOUYE





Ville de
NOUMÉA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 10h, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Nouméa, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Charlotte	THIAWE
	Jeanine	BAJON
	Muriel	GERMAIN
MM	Alexandre	MACHFUL

Membres désignés par le Maire :

MMES	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
	Françoise	SEGURA
MM	Michel	BOULANGER
	Alberto	DOS SANTOS

DATE DE CONVOCATION : 30/01/2026

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Procuration : 0



Etaient absents excusés :

MMES	Stéphanie	PAIMAN
	Elisabeth	GAU
MM	Emmanuel	HEAFALA
	Jonas	TAOFIFENUA



Ville de
NOUMÉA

VA-LD/CCAS-DE-00001
PO 16

DELIBERATION N° 2026/01

RELATIVE AU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMÉA

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa, réuni en séance le 5 février 2026,

VU, la loi organique modifiée N° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi ordinaire modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal n° 2011/696 du 22 juin 2011 modifiant la délibération du conseil municipal n° 91/160 du 9 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

VU le rapport d'orientation budgétaire n° 2026/01 du 5 février 2026,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

06 FEV. 2026

CONTROLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{ER} /

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa prend acte du fait que les orientations budgétaires pour l'année 2026 ont bien été exposées à partir d'un rapport et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance du Conseil d'Administration.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

.../...

ARTICLE 3 /

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

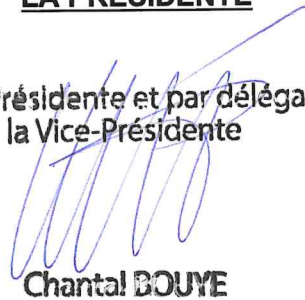
DELIBERE EN SEANCE, LE
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE 05 FEV. 2026

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



LA PRÉSIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente



Chantal BOUYE



DESTINATAIRES :

Sub. Adm. Sud	1
TPS	1
CCAS (Affich/Reg)	2